

**Avis présenté à la Commission de l'économie et du travail
par Vivian Labrie, chercheure autonome
dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi 71
intitulé
Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes
et à simplifier le régime d'assistance sociale**

Le 9 octobre 2024

Bonjour à vous,

J'aurais volontiers soumis un document plus complet à la Commission. Toutefois les circonstances font que j'ai été à l'extérieur du Québec au cours des dernières semaines et qu'aujourd'hui est le dernier jour pour soumettre un mémoire. Je tiens tout de même à me manifester par ce bref document qui se limitera aux quelques paragraphes suivants.

Sur l'ensemble, la commission aurait avantage à prendre acte des positions exprimées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté à propos du projet de loi 71. Ces positions sont conformes à plusieurs années de mise en commun des savoirs citoyens sur la question. Le Collectif réunit par ses organisations membres, qui regroupent de larges secteurs de la population québécoise, une expertise incontournable sur ce qu'il faudrait mettre en place pour avancer dans le sens de l'objet exprimé dans l'article 1 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, lequel, depuis la mise en vigueur de la loi en 2003 engage l'action gouvernementale à tendre vers un Québec sans pauvreté.

Il y a par ailleurs un point que je désire souligner en particulier, pour avoir eu le privilège de suivre l'ensemble de l'histoire de cette loi et de la proposition de loi citoyenne qui l'a précédé, en voyant que le parti-pris gouvernemental dans la défense du projet de loi 71 est de réaffirmer que c'est par l'emploi qu'on peut améliorer sa condition économique.

Il est difficile d'invoquer l'emploi comme une solution crédible à la pauvreté quand l'amélioration des revenus et des niveaux de vie du cinquième le plus riche de la population passe avant celle des revenus et des niveaux de vie du cinquième le plus pauvre de la population, ce qui comprend les travailleurs et travailleuses à faible revenu tout autant que les personnes sans emploi pour diverses raisons.

Or c'est ce qui arrive dans notre société. Pour contrer cette tendance, il faut voir plus large que la seule population à faible revenu. C'est ce que préconisait la proposition de loi citoyenne, qui a précédé en 2000 la loi adoptée par l'Assemblée nationale en 2002. Le deuxième principe de cette proposition allait comme suit : « l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration de revenu du cinquième le plus riche ». Ce principe n'a pas été repris dans la loi adoptée et il manque depuis à l'action gouvernementale. Ce manque a eu pour résultat de priver la société québécoise des leviers nécessaires pour progresser vers de plus justes milieux où les protections sociales auraient pu peu à peu assurer la couverture des besoins de base de tout le monde au Québec et le salaire minimum à temps plein permettre un niveau de vie exempt de

pauvreté sans perte de niveau de vie pour les ménages plus riches, simplement en dirigeant le surplus de croissance économique vers le bas de l'échelle des revenus plutôt que vers le haut.

Cela peut être démontré, chiffres à l'appui. Le temps me manque pour le faire ici. Alors je me contente d'indiquer que c'est toute la différence par exemple entre budgéter des baisses d'impôt récurrentes de 2 milliards de dollars qui auront profité principalement aux ménages les plus aisés, couvrant déjà largement leurs besoins de base, et budgéter le même montant récurrent pour mieux provisionner un crédit pour solidarité et des accompagnements et services à l'avenant pour l'ensemble conséquent des ménages à plus faible revenu auquel ce crédit s'adresse. C'est aussi toute la différence entre favoriser le transport en commun partout où c'est possible plutôt que l'augmentation d'un parc automobile de plus en plus luxueux. Et ainsi de suite. Ceci avec un avantage au plan environnemental dans une société qui doit apprendre à modérer sa tendance à la surconsommation, notamment du côté des plus hauts revenus, plus énergivores que les autres, et apprendre à se situer entre des planchers qui préservent les populations des manques et des plafonds qui respectent des limites planétaires à ne pas dépasser.

Avancer vers un Québec sans pauvreté suppose de rêver logique, comme disait en 1997 Yvette Muise, une citoyenne de Québec en situation de pauvreté. Et se moderniser à coût nul suppose d'impliquer l'ensemble de la société dans l'équation et d'avancer progressivement vers de plus justes milieux.

Si la commission veut plus de détails, il me fera plaisir de la rencontrer.

Je suis également disponible pour rencontrer la ministre si elle le désire.

Je m'arrête ici voyant minuit arrivé.

Bien à vous,

Vivian Labrie

